



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Béatrice LESTIC, SECRETAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°16

4 mars 2019

INDEX DE L'ÉGALITÉ SALARIALE

La note globale ne dit pas tout et ne dispense pas d'agir pour supprimer les inégalités.

La CFDT a salué la mise en place au 1^{er} janvier 2019 de l'index égalité salariale issu de la Loi « choisir son avenir professionnel », qui formalise le passage d'une obligation de moyen à une obligation de résultats au bout de 3 ans.

Les grandes entreprises de plus de 1000 salariés étaient appelées à publier le 1^{er} mars leur note obtenue dans le cadre de l'index égalité salariale.

1^{er} constat : Beaucoup n'ont pas publié en temps et en heure, ce qui augure mal du respect du dispositif et de la volonté de ces entreprises d'agir en faveur de l'égalité professionnelle.

2^{ème} constat : Sans surprise, la grande majorité de celles qui ont publié a atteint le seuil de 75 sur 100, note minimum en deçà de laquelle les entreprises doivent prendre des mesures correctives.

Pour autant, la CFDT ne considère pas qu'une note au-dessus de 75 soit un gage d'exemplarité absolue en matière d'égalité salariale ni un blanc-seing pour ne rien faire sur le sujet.

Mais notre organisation met l'accent sur l'exigence de transparence due aux élus des entreprises. Cette exigence demeure.

Au-delà de la note globale, il convient d'analyser finement les différents éléments mesurés par l'index. Une note globale satisfaisante peut masquer des réalités très disparates et des situations très discriminantes.

Le dialogue social en entreprise doit s'appuyer sur le détail de cet index pour peser réellement sur les inégalités salariales et le plafond de verre.

Dans le cadre des concertations menées par le Ministère du travail, après la publication des résultats de l'ensemble des entreprises, un bilan devra être fait. Nous proposerons le cas échéant de faire évoluer ces mécanismes de pondération.

La CFDT reste convaincue que l'index égalité salariale doit permettre d'améliorer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, si tous les acteurs, et notamment le patronat, jouent le jeu.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante